



Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

Votre mutuelle Unéo

Votre mutuelle vous propose une protection santé partout dans le monde. Ses équipes spécialisées sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur les démarches nécessaires. N'hésitez pas à prendre contact avec elles avant votre départ.

- Pour un séjour professionnel inférieur ou égal à six mois (inférieur à 4 mois si le motif est personnel)

Vous conservez votre garantie santé socle métropole Unéo (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale).

- Pour un séjour professionnel d'une durée supérieure à six mois (supérieur à 4 mois si le motif est personnel)

Vous devez souscrire une garantie internationale.

Choisissez une garantie spécifique pour l'étranger :

Vous pouvez choisir :

- La garantie Optimonde**
- L'une des trois garanties internationales Unéo Monde, qui ont été conçues pour vous faire bénéficier, comme toute la communauté militaire, d'une protection santé adaptée au territoire dans lequel vous vivez.

Unéo vous recommande Unéo Monde Initiale.

Démarches à effectuer auprès de votre mutuelle :

- Si vous avez choisi la garantie Optimonde**

Téléchargez le formulaire de changement de garantie U14.

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à Unéo - Service Prestations santé et prévoyance - 48 rue Barbès - 92544 MONTROUGE CEDEX.

- Si vous avez choisi la garantie Unéo Monde Initiale

Téléchargez le formulaire de changement de garantie Unéo Monde U14i.

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à Unéo - Service Prestations santé et prévoyance - 48 rue Barbès - 92544 MONTROUGE CEDEX.

Si vous souhaitez que vos remboursements soient versés sur un compte bancaire étranger, vous devez également télécharger le formulaire de demande de changement de coordonnées bancaires pour le versement des prestations santé U04i.

Ce formulaire est à retourner à la mutuelle dès réception de votre ordre de mutation.

Vous êtes affecté(e) avec votre famille

Vous devrez transmettre obligatoirement à votre mutuelle la copie de l'attestation de votre carte Vitale, sur laquelle figureront vos ayants droit. Si vous souhaitez que vos ayants droit soient couverts par la garantie Unéo Monde Initiale, il convient de les indiquer sur le formulaire U14i.

Vos ayants droit résident en France

Vous devez communiquer à la mutuelle leurs nom et prénoms afin qu'ils soient maintenus dans leur garantie santé socle Unéo (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale).

Un de vos ayants droit réside dans un autre pays étranger que le vôtre

Vous devez communiquer à la mutuelle ses nom et prénom et demander que votre ayant droit bénéficie de la garantie Optimonde** ou d'une garantie Unéo Monde éventuellement différente de la vôtre.

Ces éléments n'ont qu'une valeur informative et ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes actuellement en vigueur. Les informations qui y figurent peuvent être modifiées ou supprimées sans préavis.

Dernière mise à jour : 01/2018